

2022-6524_Compléments d'étude_Boisement_LA CHAPELLE D'ALIGNÉ

Objet : Complément au formulaire de demande d'examen au cas par cas

La méthodologie d'inventaire qui a permis d'affirmer le caractère non humide de la parcelle ZL 74 est issu de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté de 1^{er} octobre 2009.

Une zone humide est déterminée par la morphologie d'un sol et/ou la végétation spontanée.

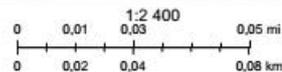
Aussi, une analyse pédologique et un inventaire floristique ont été menés sur la parcelle. Les points de relevés ont été les suivants :

PLAN DE MASSE : TRANSECT D'ETUDE STATIONNELLE



août 5, 2022

- Contour du projet Parcelle ZL74
- Point de sondage pédologique et d'inventaire floristique



A chaque point, un sondage pédologique à la tarière à main a été réalisé, ainsi que le relevé floristique sur une placette de 10 m² environ.

Les données récoltées sont présentées sur les pages suivantes.

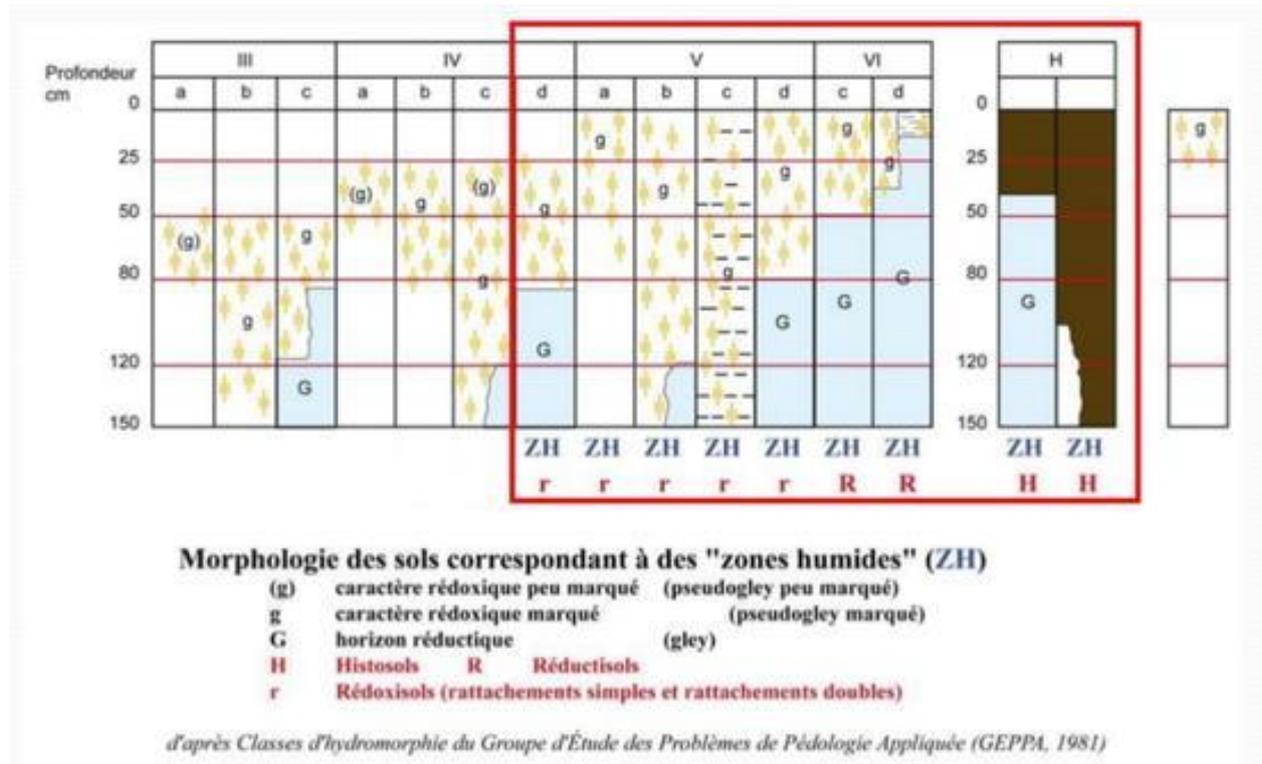
1 Type de sol

Les sondages pédologiques montrent un sol homogène sur l'ensemble de la parcelle.

Le sol est sol brun, sablo-argileux, sans élément grossier, avec un pH d'une moyenne de 5. On observe des traces de rouilles (traces redoxiques) à partir de 45cm sur environ 5% du profil.

Les traces s'observent jusqu'à 80 cm, suite à quoi la tarière est bloquée pour cause de compacité.

D'après le tableau *Classe d'hydromorphie du Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)* ; la morphologie du sol de la parcelle ZL74 correspond à la colonne III b.



Le terrain ne possède donc pas de caractéristiques humides par rapport à l'analyse du sol.

2 Inventaire de végétation

Ci-dessous, la liste de plantes identifiées, chaque espèce citée avec son taux de recouvrement dans la state (en %).

Strate arbustive :

Ronce des bois – *Rubus fruticosus* à 65 %
Eglantier commun - *Rosa canina* à 20 %
Erable champêtre – *Acer campestre* à 10 %
Tremble – *Populus tremula* à 5 %

Strate herbacée :

Ray-grass anglais ou ivraie vivace - *Lolium perenne* à 55%
Achillée millefeuille – *achillea millefolium* à 7%
Centaurée noire – *Centaurea nigra* à 7%
Oseille sauvage – *Rumex acetosa* à 6%
Marguerite commune - *Leucanthemum vulgare* à 6%
Plantain lanceolé – *Plantago lanceolata* à 5%
Potentille rampante – *Potentilla reptans* à 5%
Renoncule rampante - *Ranunculus repens* à 3%
Cirse des champs – *Cirsium arvense* à 2%
Géranium à feuille ronde - *Geranium rotundifolium* 2%
Trèfle des près - *Trifolium pratense* à 2%

La flore hygrophile a été identifiée en bleu.

On remarque que plus de la moitié de la flore identifiée ne figure pas dans la liste des espèces représentatrice de zone humide. La végétation ne peut donc pas être qualifiée d'hygrophile.

3 Conclusion

Ni le sol, ni la flore, n'indiquent un milieu humide, d'après les critères de définition des zones humides de l'arrêté du 24 juin 2008.